

Consignes pour la période hivernale

Obstacles potentiels

Il est important de baliser les obstacles potentiels (bords d'entrées, murets, etc....) et de protéger les lampadaires situés près de la rue.

S.V.P. Veuillez planter vos balises à au moins 1 mètre de l'asphalte de la rue pour que les camions de déneigement aient de l'espace à circuler en toute sécurité.

Neige et glace

Le fait de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur le domaine public (dont les rues et les fossés, dans les eaux et les cours d'eau municipaux) constitue une nuisance et est prohibé.

Stationnement

Le stationnement des véhicules routiers est interdit sur les chemins publics de la municipalité, pendant la période du 15 novembre au 15 avril inclusivement de chaque année, entre 0 h et 7 h du matin. Ce règlement permet d'assurer une meilleure efficacité du déneigement.

Quiconque contrevient à l'une des dispositions commet une infraction et est passible d'amendes transmises par la Sureté du Québec.

Merci de votre collaboration habituelle!

Collecte municipale de feuilles d'automne

Les feuilles d'automne restant au sol (idéalement déchiquetées) sont bénéfiques pour la biodiversité et la structure du sol. Elles agissent comme une couverture naturelle pour les plantes et les racines pendant l'hiver.

ATTENTION : les feuilles d'automne, le gazon et les branches **ne vont pas** au bac brun. Pensez à l'herbicyclage ou à l'Écocentre.



La Municipalité offre un service de collecte de feuilles le **mardi 14 novembre**. Puisque la collecte commencera dès 8 h le matin, il est recommandé de placer les sacs de feuilles la veille ou tôt le matin au bord de la route.

Marché de Noël de La Pocatière



Conférence matinale pour les 55 ans et plus

La deuxième conférence matinale aura lieu le **jeudi 14 décembre de 9 h à 10 h 30**, à l'Auberge Cap Martin (93, Route 132 Ouest, Sainte-Anne-de-la-Pocatière).

Sujet : Aide internationale à l'enfance (L'AMIE)

Mme Madeleine Bélanger et M. Gilles Lévesque présenteront l'histoire de L'AMIE et son évolution depuis 50 ans!



L'AMIE œuvre de concert avec des partenaires du sud à mettre sur pied des activités reliées aux besoins fondamentaux de l'enfant tels que l'éducation, la santé et l'alimentation.

Le coût de participation est de 10 \$, déjeuner inclus. Inscription requise, **au plus tard le vendredi 8 décembre à midi**, au 418 856-3192 ou par courriel : agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Places limitées à 32 personnes



Mise sur pied d'un comité d'usagers du parc du petit ruisseau

Le parc du petit ruisseau situé dans le secteur des Arpents-Verts a été réalisé il y a 14 ans. Les trois aires de jeux (18 mois – 5 ans, 5 – 12 ans et balançoires) ont été renflouées de copeaux de cèdre cet été.

La Municipalité veut mettre en place un comité d'usagers dès décembre dont le rôle sera de renseigner les élus sur les infrastructures les plus adaptées aux besoins des utilisateurs de ce parc de quartier, en tenant compte des capacités de la Municipalité, et de planifier des occasions de rencontre au parc au cours de la prochaine saison.

Les élues attirées aux parcs sont Mmes Natasha Pelletier et Annie Sénéchal. Pour faire part de votre intérêt à faire partie du comité, veuillez contacter l'agent de développement Sébastien Tirman au 418 856-3192 ou à : agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Entretien hivernal de la route Drapeau



La route Drapeau (c'est-à-dire la section de la fin de la partie asphaltée en partant du 3^e Rang Est jusqu'au chemin du Vide) sera ouverte à la circulation durant la saison hivernale, sauf lors de forts vents, de fortes précipitations et de tempêtes. En effet, l'accumulation de neige peut y être rapide et abondante étant donné que la route passe entre des champs et qu'elle est en grande partie à découvert. La Municipalité a donc fait installer des barrières de part et d'autre de la route et elles seront fermées lors de ces circonstances.

Cette année en sera une de test et le conseil municipal réévaluera la situation pour la saison 2024-2025.

FERMETURE HIVERNALE : 18 NOVEMBRE

HORAIRES* D'ICI LE 18 NOVEMBRE

LA POCATIÈRE

Mardi au samedi de 8 h à 16 h

SAINT-PASCAL

Mercredi au samedi de 8 h à 16 h

SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

Jeudi de 8 h à 16 h

Samedi de 8 h à 12 h (1er et 3e du mois)



Les éco-centres seront fermés en cas de tempête de neige

OBLIGATOIRE

Présentez-vous **au plus tard 15 minutes** avant la fermeture.

Triez vos matières **avant d'arriver** à l'éco-centre.



Parlons réglementation

Le règlement de zonage d'une municipalité est en lien avec le plan de zonage. Ce plan est divisé en zone. Voici les zones que nous retrouvons dans la municipalité :

Zone résidentielle, commerciale et de service (Mixte) : **MiA, MiB**

Zone résidentielle : **RA, RB**

Zone publique : **P**

Zone commerciale et industrielle : **Ci**

Zone agricole : **A**

Chaque zone à ses caractéristiques bien particulières, comme ce qui est permis dans la zone MiA1 est différent que ce qui est permis dans la zone MiA2 et ce même si tous les deux sont la zone mixte. Il est donc extrêmement important de se référer à l'inspecteur municipal ou au responsable de l'urbanisme pour savoir si ce que vous voulez faire chez vous est autorisé et si vous avez besoin d'un permis pour l'effectuer.

Les règlements municipaux ont pour objectif de rendre la vie en communauté la plus respectueuse et agréable possible dans un respect réciproque entre voisins et citoyens de la municipalité. Aussi bien du côté visuel (paysage) que du côté auditif (les bruits excessifs à des heures pas raisonnables) et du côté environnemental en général (comme ferraille qui traîne, automobile en fin de vie, pneus, débris de toutes sortes et même terrain vacant laissé avec mauvaises herbes).

Ce ne sont que quelques exemples illustrant que si un minimum de respect des règles et de savoir-vivre n'est pas pratiqué par certaines personnes, la municipalité se doit de renforcer ou d'adopter des nouvelles règles. Ce n'est pas notre première option pour ne pas trop brimer les gens et respecter ceux qui n'abusent pas de notre tolérance. Notre première approche est toujours d'aller voir les gens et de leur suggérer des solutions pour respecter les règles de bon voisinage et de respect de la communauté.

Alors avant tout changement ou ajout sur votre propriété vaut mieux consulter la municipalité. Il y a différentes zones à l'intérieur du plan d'urbanisme et les règles ne sont pas les mêmes d'une zone à l'autre (résidentielle, mixte, commerciale, industrielle etc.) comme expliqué plus haut.

Certains règlements pourront être révisés pour les rendre applicables à ceux qui dépassent les limites du raisonnable.

La carte du plan de zonage de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est disponible sur le site Internet de la Municipalité à

www.ste-anne-de-la-pocatiere.com/municipalite/urbanisme/

Jean-François Pelletier, Maire

Isabelle Michaud, directrice générale

La Mosaïque – Bibliothèque de La Pocatière



Nouvel horaire de la bibliothèque:

Mardi: 13 h à 18 h

Mercredi: 13 h à 18 h

Jeudi: 16 h à 20 h

Samedi: 10 h à 12 h

La Mosaïque
BIBLIOTHÈQUE DE LA POCATIÈRE

Dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits : Party de peluche

2 à 6 ans et leurs parents

Le vendredi 24 novembre de 18 h à 19 h

Viens faire un party pyjama à la biblio et apporte un toutou! Celui-ci pourra dormir à la bibliothèque et se faire de nouveaux amis!

Psst! Tu n'es pas disponible pour venir à la soirée, mais ton toutou aimerait participer? Tu peux l'apporter lors des heures d'ouverture de La Mosaïque!

 **Inscription : 418 856-2222, poste 2018**

L'heure du conte

Samedi 16 décembre

10 h 30 à 11h Lecture de contes de Noël avec Brigitte Roy

11h Petit bricolage

Tirage d'un livre parmi les participants.

Atelier de création convival

Mercredi 22 novembre de 19 h à 20 h 30

Tu veux vivre une expérience enrichissante qui t'emmènera de nouvelles connaissances? Les étudiants du cours d'écriture de la fiction II du Cégep de La Pocatière t'accueilleront à La Mosaïque-Bibliothèque de La Pocatière. Qui sait? Tu es peut-être à un coup de crayon de découvrir une nouvelle passion!

Places limitées! C'est gratuit! Fais vite!

 **Inscris-toi** auprès de Nadine Bélanger à l'adresse:

nbelanger@cegeplapocatiere.qc.ca

Exposition « La nature des horizons »

L'exposition « La nature des horizons » de l'artiste Annie Duval est présentée jusqu'au 13 décembre 2023.

Pour ne rien manquer de nos activités, vous pouvez aimer la page Facebook de la salle d'exposition de La Pocatière ou visiter le site Internet de la Ville de La Pocatière.

Le comité d'exposition de La Pocatière

Le Centre de justice de proximité du Bas-Saint-Laurent, de l'information juridique gratuite pour tous!



CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ
du Bas-Saint-Laurent

Le Centre de justice de proximité du Bas-Saint-Laurent offre des services d'information juridique gratuits, à toute la population, et ce dans tous les domaines de droit.

Pour obtenir des services, contactez-nous au **1-855-345-7770** ou encore présentez-vous sans rendez-vous à nos bureaux, situés au **180 des Gouverneurs, Rimouski**. Un avocat est aussi disponible en présence, 2 jours par semaine, au **Palais de justice de Rivière-du-Loup**, contactez-nous pour connaître l'horaire.

Séance du Conseil municipal

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra **le lundi 4 décembre 2023 à 20 h**, à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est.

Jean-François Pelletier, Maire